



**ÉTABLISSEMENT PUBLIC DU MUSEE NATIONAL PICASSO – PARIS**

**DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION  
N° 2013 – 14**

**EXERCICE D'UNE ACTION EN JUSTICE**

Le conseil d'administration,

Vu le décret n° 2010-669 du 18 juin 2010 portant création de l'Établissement public du musée national Picasso – Paris, et notamment son article 11 alinéa 12,

Vu le décret du 7 juillet 2010 portant nomination Madame Anne BALDASSARI en qualité de présidente de l'établissement public du musée national Picasso-Paris,

Vu la requête en référé instruction formée par l'établissement public du musée national Picasso-Paris déposée le 27 mars 2013 devant le tribunal administratif de Paris,

Vu l'ordonnance du juge des référés en date du 26 avril 2013 faisant droit à la demande de l'établissement public du musée national Picasso-Paris,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil d'administration adopte la délibération suivante :

**Article Unique**

Approuve en régularisation la requête en référé instruction formée par le Président de l'établissement public du musée national Picasso-Paris devant le tribunal administratif de Paris.

Fait à Paris, le 11 juillet 2013

Le président,  
Anne BALDASSARI  
Conservateur général du patrimoine

